L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 10 OCTOBRE 1868. — Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS: SAMEDI MATIN, 10 OCTOBRE.

Candidatures de la Démocratie Nationale.

POUR PRESIDENT:
HORATIO SEYMOUR,
DE NEW-YORK.

POUR VICE-PRESIDENT:
FRANK P. BLAIR,
DU MISSOURI.

TICKET ÉLECTORAL.

Electeurs pour tout l'Etat:
GEORGE W. RACE, d'Orléans.
W. F. BLACKMAN, de Claiborne.

Remplaçants:
DURANT DAPONTE, d'Orléans.
E. J. ELLIS, de Ste-Hélène.

Electeurs:
Premier District—A. SAMBOLA, d'Orléans.
Deuxième " M. B. BRADY d'Orléans.
Troisième " DR. C. WARD, d'Iberville.
Quatrième " B. J. POWELL, de Ouest Feliciana.
Cinquième " F. M. GOODRICH, de Carroll.

Remplaçants:
Premier District—W. S. THOMPSON, de Ste-Hélène.
Deuxième " J. H. KENNARD, d'Orléans.
Troisième " H. H. WALSH, d'Est Bâton-Rouge.
Quatrième " E. N. CULLUM, des Avoyelles.
Cinquième " J. H. BRIGHAM, de Morehouse.

Pour le Congrès:
Premier District—LOUIS ST.MARTIN, d'Orléans.
Deuxième " C. S. HUNT, d'Orléans.
Troisième " ADOLPH BAILEY, de St-Landry.
Quatrième " MICHAEL RYAN, des Rapides.
Cinquième " G. W. McCRANIE, de Ouachita.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, à midi—un terrain situé dans le Deuxième District, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, Johnson et Galvez, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent; et un autre terrain face à la rue Dumaine, même ilet, avec ses dépendances.—De plus, un terrain dans le Deuxième District face à la rue Conti, dans l'ilet numéro cinquante-deux, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.—Et la moitié indivise d'un terrain situé dans le Deuxième District, face à la rue de la Douane, entre Derbigny et Roman, avec la moitié indivise des bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.—De plus, la moitié indivise d'un terrain situé dans le Deuxième District, face à la rue de la Douane, entre Derbigny et Roman, avec la moitié indivise des bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.—De plus, un terrain dans le Quatrième District, face à la rue Première, dans l'ilet borné par cette rue et celles Deuxième, St Patrick et St Denis, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent; aussi, la moitié indivise de onze terrains situés dans le Quatrième District, même ilet, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent; aussi, un autre terrain, même District, face à la rue St Denis.—Aussi, un terrain dans le Quatrième District, dans l'ilet borné par les rues Ste Marie, St André, de l'Annonciation et Laurel, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Par E. Roger & Co, à leurs salles d'encan, rue Vieille-Levée, à 10 heures, 300 caisses de bottes, souliers et brodequins, 100 lots de linge fait de saison, 150 douz. de chapeaux, et une facture sacs de voyage.

Par Hoffman, Marks & Co, à 10 heures, à leur salle d'encan rue de Chartres—300 paniers de liqueurs françaises et américaines, ornements et figures en bronze; 150 montres fines; 200 lots de bijouterie fine. Aussi, 100 milliers de cigares de la Havane et du pays; et 40,000 livres de tabac à fumer.

Par D. E. Morphy, à 10 heures—23 paquets de toile, 14 caisses de ferblanc, &c, et 4 coffres-forts.

Par Montgomery, Bros & Co, à leur salle d'encan, rue du Camp—un assortiment général de meubles et d'ustensiles de cuisine. Et aux écuries de F. Lisser, rue Gravier, à 11 heures, magnifiques chevaux appareillés et de monture, beaux mulets, belles vaches laitières, &c, wagons, harnais etc.

Par Jos N. Robert, au No 41 de la rue Vieille-Levée—marchandises sèches, chapeaux, souliers, etc.

Par Hola Biehm & Co, au No 2 de la rue de Chartres—marchandises sèches, lainages, chapeaux, habillements et "notions".

Par D. F. Morphy, sur la Levée, 2me District, au pied de la rue Jackson, produits de terre; au No 47 de la rue des Magasins, vin blanc, Oranges fûts d'Italie.

Par Vincent & Co, au No 16 de la rue de Chartres—caisses bottes, souliers et habillements.

☞ Achetez vos conserves et chocolats chez M. Ernest Turpin, 98 Vieille-Levée.

ATTENTION!!

☞ Propriétés améliorées et vagues de valeur aux enchères, par le shérif.

Nous appelons l'attention particulière sur les ventes suivantes publiques qui auront lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif, ces ventes comprenant:

—Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à l'angle des rues Ste Marie et de l'Annonciation, Quatrième District.

—Un terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, situé rue Première, entre celles St Patrick et St Denis, même District.

—La moitié indivise de sept terrains faisant face aux rues Première, Deuxième et St Patrick, même District.

—Un terrain situé rue St Denis, même District.

—Un terrain situé rue Conti, Deuxième District.

—La moitié indivise d'un terrain situé rue de la Douane, entre celles Derbigny et Roman, avec les bâtisses qui s'y trouvent, même District.

—Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé rue Dumaine, entre celles Johnson et Galvez, même District.

—Un autre terrain situé rue Dumaine, même District.

Pour les détails et les conditions, voir aux annonces.

ATTENTION!

L'attention du public est appelée à la vente à l'encan qui sera faite aujourd'hui samedi 10 courant, à 11 heures, sur les lieux:

Des baux des magasins et dépendances du nouveau bloc de maisons en briques situé sur la Levée, faisant face aux Pontalba.

La vente est positive et sans réserve, par Eugène Tourné, encanteur. Voir l'avis d'encan.

L'esprit qui anime les radicaux.

L'éducation politique des affranchis et des gens de couleur a été faite par une clique d'aventuriers peu scrupuleux, qui sont quelquefois surpris eux-mêmes des résultats que leur enseignement produit. Ces aventuriers oublient que le serment qu'ils ont fait prêter aux membres de la ligue unioniste porte que l'individu assermenté doit tout sacrifier au triomphe des doctrines et des hommes du parti radical. Ils ne devraient donc pas s'étonner que les hommes auxquels ils ont inculqué un pareil credo se lendemain de leur entrée dans la vie politique, l'appliquent en aveugles qui vont droit devant eux sans s'inquiéter des obstacles, et en sourds qui ne peuvent entendre les remontrances de leurs propres professeurs. C'est le spectacle auquel nous assistons en ce moment en Louisiane.

Législateurs et fonctionnaires radicaux semblent rivaliser dans leur mépris de la légalité. Ils foulent aux pieds le droit et la forme, la règle et l'équité pour obéir à une préoccupation unique, l'esprit de parti. Ils le font si ouvertement et, nous pouvons dire, si naïvement, qu'ils paraissent fort de compromettre la cause qu'ils ont en vue de servir et que leurs initiateurs à la vie politique croient nécessaire de les rappeler à l'ordre et à la raison. Comme tous les promoteurs de révolution, ceux-ci se trouvent débordés et avant peu ils ne pourront même plus diriger ceux qu'ils avaient tout d'abord si docilement pliés à leurs leçons et à leurs desseins.

Dans la Législature, il est devenu de règle que tout blanc démocrate doit être remplacé par le radical de couleur qui a été son concurrent dans l'élection. Il semble que les gens de couleur soient déjà impatients du voisinage des blancs. Plus de la moitié de ceux-ci ont été expulsés de la Chambre sans l'ombre d'un motif valable, quelquefois même sans l'apparence d'un prétexte. Au lieu de se contenter d'annuler les élections contestées, la Chambre a invariablement déclaré élus les candidats qui n'avaient obtenu que la minorité des voix, substituant ainsi, en réalité, une élection par la Chambre à une élection par le peuple.

Un nouveau cas s'est présenté ces jours-ci à propos du siége de M. D. Kavanagh, représentant démocrate de St-Landry, contesté par un homme de couleur, Noe Douglas. Nous avons donné, hier, le compte-rendu du débat auquel ont donné lieu les deux rapports du comité des élections. Cette fois, la majorité du comité s'était prononcée en faveur de l'admission de Douglas, sous prétexte que si tous les électeurs eussent été admis à voter, il eût obtenu une majorité de 138 votes, allégation absurde, insoutenable, qui ne peut reposer que sur des hypothèses ou sur des allégations sans fondement. M. Kent, au nom de la minorité, demandait le maintien de M. Kavanagh dans son siége.

Ces remplacements de démocrates blancs par les radicaux noirs sont devenus si fréquents, que les meneurs blancs du parti radical s'en sont alarmés; ils ont pensé que leurs disciples dépassaient les bornes, et qu'il était temps de les arrêter. M. Lee, l'éditeur du *Republican*, imprimeur d'Etat, s'est le premier mis à la traverse, et a proposé de déclarer le siége comme vacant. Mais la Chambre enhardie par ses précédents, a repoussé la motion par 30 voix contre 24. C'est alors que le général McMillen, autre radical de la plus belle eau, a demandé que les preuves qui servent de base au rapport de la majorité fussent soumises à la Chambre. Il n'a pas hésité à qualifier la conduite de la majorité d'injuste, d'arbitraire, d'anti-parlementaire, d'indigne, etc. Sa semonce fût cependant restée sans effet si un homme de couleur, Dejoie Bargell, n'était venu à son aide et n'avait fait voter le renvoi à jeudi et l'envoi des témoignages à l'impression.

Cet ajournement ne sauvera pas M. Kavanagh qui subira le sort de ses nombreux collègues déjà expulsés. Ce que nous voulons faire ressortir, dans le cas dont il s'agit, c'est l'enseignement qui résulte de la nécessité où se voient des radicaux comme Lee et McMillen de s'opposer aux errements irréfléchis de la majorité. A qui la faute s'il en est ainsi, sinon à eux et à leurs collègues blancs qui ont dressé les législateurs africains à n'écouter que leurs préférences de race et l'intérêt de parti? En quoi le cas de M. Kavanagh diffère-t-il de celui des 25 autres démocrates expulsés depuis le commencement de la session? Et comment MM. Lee et McMillen qui ont voté pour ces expulsions dans le commencement peuvent-ils espérer convaincre d'erreur ou d'injustice les gens naïfs et crédules qui, s'étant formé une opinion d'après leur exemple, ne veulent plus aujourd'hui en démordre.

Si des législateurs, nous passons aux fonctionnaires de même origine, nous voyons ceux-ci animés du même esprit, et apportant dans l'exercice de leurs fonctions la même tendance à sacrifier l'obéissance aux lois et aux cours qui en sont les interprètes, à la discipline de parti, à des idées préconçues et à des préférences ou antipathies politiques.

Les questions en litige relatives à l'enregistrement ayant été résolues dans un sens contraire aux instructions délivrées aux préposés, ceux-ci ont obéi aux ordres de cour en enregistrant ceux qui leur présentaient des mandamus, mais ils n'en ont pas moins refusé d'inscrire les citoyens qui se trouvaient dans des cas analogues. Traduits devant le juge Cooley pour mépris de cour, ils ont montré par leurs réponses qu'ils avaient les notions les plus étranges sur leurs devoirs, et il a fallu que le juge leur apprît que les lois étaient supérieures aux prescriptions d'un fonctionnaire, que le pouvoir judiciaire était seul chargé de l'interprétation des lois et qu'obéissance était due par tous aux décrets qu'il rendait.

Ceux qui croiraient que la punition infligée aux fonctionnaires récalcitrants a mis fin à cette résistance, connaissent mal l'esprit radical. Deux des trois commissaires qui forment le bureau supérieur d'enregistrement, n'entendent pas voir leurs desseins frustrés par l'intervention de la justice. Ils ont menacé de destitution les préposés qui se conformeraient à la jurisprudence des Cours, et ils ont fait fermer les bureaux de ceux qui ont annoncé l'intention d'obéir à la justice. Ces messieurs doivent être à leur tour, traduits devant la Sixième Cour, et ils apprendront à leurs dépens ce qu'il en coûte de vouloir se placer au-dessus des lois et de la justice.

Cet acharnement dans la résistance indique à quel degré les agents du parti radical poussent le mépris de la légalité et des droits garantis aux citoyens par la législation même qui émane de leur parti. Elle laisse pressentir, comme conséquence de la continuation du parti radical au pouvoir, un état d'anarchie et de discorde menaçant pour tous les intérêts et tout à fait intolérable. Les appels à la raison, au bon sens, aux sentiments d'équité et de conciliation se brisent devant une cuirasse impénétrable d'obstination farouche, d'endurcissement sauvage qui indique ou un détestable esprit et de sinistres desseins ou un aveuglement impardonnable.

GRANDE DÉMONSTRATION DÉMOCRATIQUE.—Les clubs des citoyens d'origine allemande doivent faire, ce soir, une grande démonstration démocratique qui prouvera, d'une manière éclatante, leur adhésion à la cause conservatrice et leurs sentiments en faveur de l'élection de Seymour et Blair. Nous publions dans une autre colonne le programme de la procession aux flambeaux qui doit parcourir les principaux quartiers de la ville.

Cette protestation des citoyens d'origine allemande en faveur de la cause de la liberté et de la civilisation prouvera que le parti radical en Louisiane est réprouvé par toutes les nationalités et par tous les gens honnêtes de la race blanche, quelles qu'aient été, dans le passé, leurs opinions politiques. Anciens whigs, anciens démocrates, unionistes ou confédérés, tous font cause commune contre le parti de la rapine et du désordre, parce que tous ont le même intérêt à protéger la société et à sauver la Louisiane d'une ruine complète. La population tout entière s'associera de cœur à cette manifestation qui fera, par le nombre et l'éclat, honneur à la population allemande de notre ville.

LES DÉMOCRATES DE LA BAIE ST. LOUIS.—Les démocrates du comté de Hancock, Mississipi, ont fait, jeudi soir, une démonstration imposante à la Baie St. Louis. Les "Ben Humphrey Guards" les "Mississippi Wide Awakes" et les "Claiborne Cadets" ont fait bonne figure dans la procession qui a fait retentir les bords du Golfe de hurras pour Seymour et Blair.

ENREGISTREZ-VOUS ET Vérifiez vos Certificats.

ATTENTION DEMOCRATES!

Il ne reste plus que treize jours effectifs pour se faire enregistrer. Tout conservateur qui ne se mettra en mesure de voter, donnera en réalité sa voix aux radicaux. On trouvera la loi contenant la formule des serments en tête de la troisième page. Tous ceux qui ne peuvent pas prendre le premier serment peuvent très probablement prêter le troisième qui les dispense de toute question.

LES RÉSIDENTS FRANÇAIS ET LE COURRIER DES ÉTATS-UNIS.—Nous lisons avec surprise dans le *Courrier des Etats-Unis* du 5 octobre, les lignes suivantes qui précèdent la reproduction de la première lettre publiée dans l'*Abeille* par le gérant du Consulat français:

"Un grand nombre de résidents français de la Nouvelle-Orléans, ayant résolu de prendre part aux élections de la Louisiane, se sont réunis récemment en *meeting* politique pour aviser aux moyens d'obtenir le droit de voter sans renoncer entièrement à leur nationalité. Chose fort difficile en vérité. Ils ont adopté dans cette réunion des résolutions dont le caractère vague a décidé M. Fauconnet, gérant du consulat de France à la Nlle-Orléans, à adresser à l'*Abeille* la lettre suivante:

(Ici la lettre est reproduite.)

Nous ignorons où notre confrère a pu puiser une pareille information, mais nous pouvons l'assurer qu'elle n'a pas le moindre fondement. Une réunion de résidents étrangers et non de résidents français seulement a été convoquée dans le but non de prendre part aux élections et encore moins dans le but d'*aviser aux moyens de voter* sans renoncer à leur nationalité, mais bien dans le but d'aviser à leur sécurité personnelle et à celle de leurs propriétés, par suite des craintes fort plausibles que leur inspiraient les actes de pillage, d'incendie et de violence commis, quelques jours avant, sur des passants ou des industriels inoffensifs par des bandes de nègres faisant partie de clubs radicaux. Dans cette assemblée des résidents étrangers, quelques uns ont proposé une adresse aux consuls, d'autres, une organisation de protection mutuelle, mais personne n'a fait la motion de prendre une part active à la politique du pays, et le sentiment général des assistants a été, au contraire, opposé à tout ce qui pourrait donner à la réunion un caractère politique. L'adresse proposée n'a pas été acceptée et il n'a pas été donné de suite aux autres propositions, par les raisons qui ont été expliquées dans la communication d'un comité nommé pour visiter les consuls. Tels sont les faits relatifs à cette réunion de résidents étrangers; notre confrère doit voir qu'ils sont bien loin de la version fantaisiste publiée par lui, et dont il n'indique pas la source.

RAPPORT SUR LE DRAINAGE.—Nous avons reçu de M. L. Surgi, ingénieur, un intéressant rapport présenté par lui au Conseil de ville sur un système de drainage à établir pour mettre la Nouvelle Orléans à l'abri des inondations. Le projet présenté par M. Surgi coûterait $816,000 et pourrait être exécuté en cinq ans. Il rendrait à la culture des millions d'acres de terre et permettrait aux habitations de s'étendre jusqu'au lac. Ce projet mériterait d'être pris en sérieuse considération, mais il est douteux que l'administration actuelle, qui ne peut pas même payer ses dépenses courantes, puisse s'occuper utilement de cette question.

MANUFACTURE D'HABILLEMENTS DU SUD.—Nous signalons aux messieurs et aux mères de famille qui ont de jeunes garçons le déballage que vient de faire la maison Lyons et Stevens, encoignure St Charles et Commune, d'un immense assortiment de vêtements confectionnés d'automne et d'hiver pour toutes les tailles. Nous mentionnerons particulièrement l'assortiment de marchandises, genre écossais, et nous ajouterons que la maison travaille aussi sur commande.

GRANDES NOUVEAUTÉS.—MM. LION et PINSARD, rue du Canal Nos. 151 et 153, viennent d'inaugurer leur nouveau magasin par un grand déballage d'articles de fantaisie et de hautes nouveautés, reçues par le steamer *Alhambra*. Nous engageons les dames qui se piquent d'élégance à aller visiter le magasin de MM. Lion et Pinsard, où elles trouveront tout ce que la mode a produit de plus frais et de plus brillant. 3

CHANGEMENT DE LOCAL.—La Compagnie d'Assurance Atlantique, de la Nlle Orléans, annonce aujourd'hui qu'elle a transporté ses bureaux rue du Camp, No 30, entre les rues Gravier et Commune. 3

Les troubles de la Rivière Rouge.

Nous empruntons au *Caddo Gazette* du 3 octobre, le récit suivant des troubles qui ont eu lieu dans la paroisse Bossier; on verra quel triste état de choses règne dans cette région.

Dimanche matin, M. Elisha Gibson avec plusieurs de ses voisins du comté Columbia, Arkansas, quittait Shreveport pour retourner chez lui. Ils avaient vendu leur coton et fait leurs achats mais, il leur restait quelques centaines de dollars qui étaient entre les mains de Gibson. Ils s'arrêtèrent à l'habitation Shady Grove, sur la Rivière Rouge, à 8 milles au-dessus de Shreveport et y achetèrent du maïs. Pendant qu'ils étaient là, un coup de pistolet partit. Il n'est pas établi qu'il ait été tiré sur qui que ce soit. Gibson dit que le pistolet est parti par accident, tandis que les nègres déclarent que Gibson a tiré sur l'un d'eux. En tous cas personne ne fut atteint.

Quand les blancs partirent, un certain nombre de nègres les suivirent et arrêtèrent Gibson. Aucune résistance ne fut faite, car les blancs étaient sans armes et n'étaient pas prêts à se défendre. Les nègres revinrent à Shady Grove avec leur prisonnier et ils l'enchaînèrent par le cou à un arbre. M. Browlow, le Dr Vance et M. Byrne, de notre ville, conseillèrent aux nègres de relâcher Gibson, en les assurant que celui-ci était un digne citoyen de l'Arkansas. Ayant échoué, M. Browlow se rendit à Benton, obtint l'assistance de plusieurs citoyens qui vinrent délivrer Gibson des griffes de ces furieux. Gibson dit aux citoyens qu'on lui avait volé son argent, son chapeau et son habit.

Deux jours se passèrent sans événement; c'était l'accalmie qui précède l'orage. Mercredi matin, avant le point du jour, une troupe de 30 hommes, qu'on dit être venue de l'Arkansas, entoura les quartiers des nègres à Shady Grove et demanda la reddition des coupables. Un combat s'en suivit, dans lequel il y eut un nègre tué et trois blessés. Cinq nègres accusés d'avoir volé l'argent furent emmenés dans la direction de l'Arkansas. Ainsi se termina cette tragédie sanglante.

Dans la matinée du même jour (mercredi) un certain nombre de nègres des habitations voisines se portèrent le long de la route, près de la maison de M. Browalee, et lorsque ce dernier quitta la résidence de M. Sagguz, son beau-père, en compagnie de M. Francis Ogden, ils les entourèrent et tirèrent sur eux sans hésiter. M. Baer qui était présent, protesta contre l'assassinat de ces jeunes gens, mais les nègres répondirent qu'ils leur avaient enlevé Gibson et que pour ce crime ils devaient être tués. Ils s'étaient servi pour tirer de petit plomb mêlé à quelques chevrotines, de sorte que leurs victimes étaient littéralement criblées de plomb. Aucune d'elles ne fut tuée sur le coup; M. Ogden expira au bout de quelques heures et M. Browalee est dans un état critique. Les nègres après avoir tiré par pelotons sur ces malheureux, les laissèrent agonisant et se retirèrent tranquillement comme s'ils venaient d'exécuter un ordre militaire.

Quand la nouvelle de ce forfait arriva en ville elle produisit la plus grande agitation, et on eût des craintes pour la sécurité de familles blanches du voisinage, car les nègres sont dix fois plus nombreux que les blancs. Des volontaires se rallièrent promptement aux cris "aux armes", et une cinquantaine d'hommes partit pour le théâtre de ces actes sanguinaires.

A la sollicitation répétée des citoyens, M. Keating, député-marshal des Etats-Unis, fit une réquisition de troupes au commandant militaire de ce poste. Avant que les soldats eussent traversé la rivière un courrier apporta la nouvelle que les hostilités avaient commencé. Les volontaires de Shreveport envoyèrent des éclaireurs qui rapportèrent que les nègres à Smedley, à un mille au dessous de l'endroit où les meurtres avaient été commis, chargeaient leurs fusils et se préparaient. Le col. Jack Wharton, suivi de quelques hommes se dirigea à cheval vers eux et les assura qu'ils ne seraient pas inquiétés, mais il leur ordonna de mettre bas les armes. En réponse à cette demande les nègres commencèrent à tirer; on riposta à leur feu, et les nègres retraitèrent précipitamment. Vingt cinq coups de feu furent tirés mais personne ne fut tué. Un nègre fut blessé et il est mort depuis, les autres s'enfuirent. Les nègres des habitations voisines ont déserté leurs cabanes et se sont retirés dans les bois. Ils paraissent résolus à protéger les assassins de Browalee et d'Ogden.

Les gens de l'Arkansas n'étaient pas retournés chez eux, ils s'étaient arrêtés à Benton pour apprendre les suites de leur expédition à Shady Grove. En apprenant le meurtre de Browalee et d'Ogden, ils devinrent furieux et ils exercèrent de terribles représailles sur les nègres partout où ils en trouvaient.

Jeudi matin, ces Arkansiens ont tué cinq nègres à Shady Grove, bien que le propriétaire de l'habitation garantît le bon caractère de ceux-ci et qu'il leur eût promis protection. Beaucoup de citoyens de Shreveport sont revenus indignés de cette cruauté inutile. Ils avaient offert leurs services pour arrêter les meurtriers et pour protéger tous les gens paisibles. Ils déplorent tous les actes de brutalité commis par des blancs ou des noirs.

Jeudi soir, à quelques milles au dessus de Benton, dans la paroisse Bossier, M. W. H. Thompson a été tiré par quelques nègres de l'habitation Dickson. Ces nègres qui sont à plusieurs milles de l'endroit où les meurtres ont eu lieu, n'avaient pas été molestés. M. Thompson, qui avait expédié du coton, revenait à cheval à Benton; il a été atteint à la main, mais il a pu s'échapper. On a commencé une enquête à Benton, et les témoignages reçus incriminent des nègres de l'habitation Dickson.

En terminant, nous dirons que les citoyens de Bossier, aidés des autorités civiles et militaires, font tout en leur pouvoir pour rétablir le calme et, nous sommes heureux d'ajouter, avec la perspective de réussir. Nous espérons que ce drame sanglant est fini.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.—M Foute, dém., appelle l'attention du Sénat sur la détresse de ceux de nos citoyens qui manquent des choses nécessaires à la vie par suite de l'inondation, et, comme président du comité spécial chargé de conférer avec l'Association Howard, il présente une résolution jointe allouant une somme de $5000 à cette association, laquelle somme sera dépensée et déboursée pour le bénéfice des habitants malades, besogneux ou souffrant des résultats de l'inondation. M. Foute dit que d'après son observation personnelle il a trouvé de grandes souffrances dans les deux populations noire et blanche, et leur situation actuelle est pire que lorsque l'inondation était à son apogée, attendu que ni draye ni bateaux ne peuvent circuler dans des rues qui sont devenues des cloaques.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—62 membres sont présents.

M. Carroll, dém. d'Orléans, présente une résolution pour nommer un comité spécial de trois membres qui seront chargés de s'informer si aucun bureau d'enregistrement dans la paroisse d'Orléans, a été fermé d'une manière temporaire ou permanente et, si cela est, par quel ordre et d'après quelle autorité, et de faire un rapport aussi vite que possible.

La résolution est adoptée, et l'orateur nomme MM. Carrell, dém., Terry Hall, (coul.) d'Orléans et Dewees, rad., de Bienville, pour composer le dit comité.

L'orateur annonce que MM. Noble, dém., Harper, rad., V.M. Lange, (coul.) Carrell, dém. et Crawford, rad., composent le comité spécial auquel a été référé le bill de la Chambre No132, relatif à la fixation des termes de la Cour Suprême et à certaines procédures.

La Chambre, formée en comité général, approuve et recommande le bill allouant $100,000 pour couvrir les frais d'enregistrement; le bill No 267, allouant une autre somme de $100,000 pour payer le millage, le per diem et les dépenses contingentes de l'Assemblée générale; le bill du Sénat 535, faisant des allocations pour les dépenses générales de l'Etat pour le terme de l'année finissant le 31 décembre, et divers bills de secours.

Voici les diverses allocations recommandées par le comité général, pour couvrir les dépenses du 30 juin 1868 au 31 décembre 1868:

Salaire du gouverneur	$1,044 44
" lieutenant-gouverneur	1,573 78
" secrétaire d'Etat	1,554 14
" trésorier d'Etat	2,363 00
" auditeur d'Etat	2,363 00
" avocat-général	2,500 00
" surintendant des écoles pub.	2,363 00
" juges de la Cour Sup.	17,750 00
" juges des Cours de dist.	50,000 00
" avocats de district	10,500 00
" juges de paroisse	50,000 00
" rapporteur des décisions de la Cour Suprême	1,250 00
" commissaires es terres publi.	3,000 00
" commis du bureau des terres	1,000 00
" secrétaire privé du gouv.	1,250 00
" messager du gouverneur	1,280 00
" commis du secrét. d'Etat	1,000 00
" commis en chef de trésorier	1,250 00
" deux commis-assistant du trés.	1,800 00
" commis en chef de l'auditeur	1,250 00
" deux commis-assistant de l'aud.	1,800 00
" trois commis-assistant additionnel de l'auditeur et messager	2,250 00
" receveur des terres de l'Etat	1,000 00
" jardinier public à Bâton-Rouge	750 00
" inspecteur général	1,500 00
" officiers du Bureau d'immigrat.	3,700 00
" bibliothécaire d'Etat	600 00
" interprète 1ère Cour de District	500 00
" greffier 1ère Cour de District	3,000 00
Dépenses contingentes de l'Exécutif	2,500 00
" " du secrétaire d'Etat	500 00
" " du trésorier d'Etat	500 00
" " de l'auditeur d'Etat	500 00
" " la biblioth d'Etat	150 00
" " de la Cour Suprême	750 00
Compensation aux assesseurs	60,000 00
Commission aux collecteurs de taxes	60,000 00
Déductions aux collecteurs de taxes	100,000 00

Le comité se trouvant sans quorum se lève et demande permission de siéger encore sur le bill d'allocation général.

La Chambre alors s'ajourne à aujourd'hui samedi.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—9 Octobre.

Thermomètre de C. Duhamel, Opticien, No 111 rue du Canal. Ci-devant encoignure Bienville et Chartres.

6 heures A. M.	58 degrés.
Midi	65 "
3 heures P. M.	68 "
5 heures P. M.	67 "

ACTE DE GÉNÉROSITÉ.—Nous signalons avec plaisir un acte de générosité de la Compagnie Louisiana de pompe à vapeur No 10. A une réunion qui a eu lieu le 8 courant, la compagnie informée qu'une prime de $50 lui avait été allouée par les assurances pour les services par elle rendus à l'incendie de la rue Bienville, et apprenant qu'il y avait beaucoup de familles dans la détresse par suite de l'inondation, a résolu d'employer à les secourir la prime de $50 plus une somme de cent dollars, et un comité de cinq a été nommé pour en faire la distribution.

CÉRÉMONIE.—L'Association des Bouchers fera bénir demain dimanche, à 1 heure et demie, à la Cathédrale St-Louis, une bannière et des drapeaux et ensuite la tombe de la Société, au cimetière Washington, No 2. Cette dernière cérémonie sera faite par le Père Chalon, à 4 heures. Après cela, l'Association offrira un lunch à ses invités dans la salle ordinaire de ses réunions, au coin des rues Quatrième et Tchoupitoulas. La Société ayant bien voulu nous adresser une lettre d'invitation, nous la prions d'agréer nos très sincères remerciements.

MALFAISANCE.—Un nommé Henry Simpson, accusé par Mme Dalton, rue Baronne, d'acte de malfaisance envers elle, a été arrêté. Il paraît que Simpson avait pris l'habitude de jeter des pierres contre sa maison, sans provocation. Hier un des projectiles a atteint un enfant.

LES COURS.—M. Kemberger a été renvoyé par le recorder Becker devant la 1re Cour de District sur l'accusation d'avoir assailli John G. Weichardt et de l'avoir insulté parce qu'il aurait écrit une certaine lettre trouvée au Théâtre National, lettre dont Weichardt se dit innocent.

A été renvoyé devant la même Cour, Charles Brown, accusé d'être entré en forçant les portes, dans le café de Wm Hugo, au coin des rues Poydras et St Charles, (la nuit de la tentative d'incendie)

Aussi, Jack Wallace, accusé d'avoir volé de la viande à l'étal de Pradier, au Marché Poydras.

Joseph Bartley, accusé d'avoir blessé dangereusement Walter et Nilly, (coul.) le 8 du courant, rue Tchoupitoulas, a été renvoyé en prison.

UN FILS QUI SE RÉVOLTE CONTRE SA MÈRE.—Un jeune garçon, nommé Pierre Martin, a été arrêté, hier, dans le Troisième District, sur l'accusation d'avoir assailli sa mère avec l'intention de la tuer. Il paraît, d'après le rapport de l'officier Leroy, que Pierre avait commis un acte d'insubordination qui avait provoqué de la part de ses parents une sévère réprimande. Comme il se livrait à des jurons et à des épithètes offensantes, sa mère lui donna un soufflet qui mit le comble à sa rage. Il saisit alors un gros bâton et s'en servit contre sa mère avec une fureur qui lui aurait probablement coûté la vie s'il n'eût été arrêté par quelques personnes que le bruit avait attirées.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles Européennes.

Londres, 9—Le bruit court à Paris et à Madrid que l'île de Cuba s'est déclarée indépendante.

La Junte adressera aux Cortès un bill abolissant l'esclavage dans les colonies après 10 ans.

Nouvelles de Washington.

Washington, 9—Le rapport du capt. Wall ne développe aucun nouveau fait sur l'émeute de Camilla. Le rapport conclut: "D'après ce que j'ai appris, les gens de couleur et les blancs sont animés des dispositions pacifiques les uns envers les autres. Dans mon enquête sur cette matière, j'ai eu l'assistance matérielle du maj. Howard et dès mon arrivée à Camilla les citoyens de cette ville parlaient désirer qu'il y eut une enquête sur les événements du 19.

Jusqu'au jour de ma visite, aucune mesure n'avait été prise par les autorités civiles du comté, ni aucune enquête n'avait été faite sur les corps de ceux qui avaient été tués."

Le Maj. Howard endosse en ces termes le rapport de Sibley au Gén. Schofield:

"Monsieur, j'ai l'honneur de vous adresser les affidavits qui m'ont été envoyés par le général Sibley en ce qui concerne l'émeute de Camilla. Le général dit qu'aucune mesure n'avait été prise par les autorités civiles jusqu'à cette date, 6 octobre, pour faire punir les coupables et qu'aucune enquête n'a été faite sur les corps, ou aucune investigation, excepté par le Bureau et le capt. Mills par l'ordre de l'officier commandant du district de Géorgie dont le rapport avait été adressé à l'officier commandant le département du Sud."

Il dit, en outre, qu'on ne pense pas qu'il soit possible de faire punir les parties coupables, attendu qu'aucun jury impartial ne pourrait être formé dans le comté Mitchell.

Le général Sibley ne fait pas d'autres remarques sur cette émeute, mais il soumet simplement les affidavits avec une lettre particulière d'un officier dans ce comté, qui demande spécialement que ce ne soit pas publié.

Madrid, 9—La junte a fait une déclaration en faveur de la liberté religieuse et civile. La déclaration a été reçue avec de grandes démonstrations populaires—Nombre d'ouvriers sont sans ouvrage par suite de l'agitation politique. La junte leur donne l'assurance qu'il y aura bientôt de l'ouvrage pour tous ceux qui en voudront.

Le bruit court que le duc et la duchesse de Montpensier ont obtenu la permission de rentrer en Espagne. Une grande agitation a été causée dans la Catalogne par le changement opéré dans le tarif.

Les gouvernements des Etats-Unis et d'Angleterre travaillent avec diligence à conclure un traité sur la naturalisation.

Le Revenu intérieur a reçu aujourd'hui $255,000.

Geo. A. Tornholm, ci-devant secrétaire du Trésor de la Confédération, est délégué à la convention triennale Episcopalienne, qui doit se réunir à New-York.

Tous les membres du cabinet se trouvaient présents aujourd'hui, pour la première fois depuis trois mois.

Les élections locales dans le Delaware ont été favorables aux démocrates.

Le chief justice Chase se rendra à Savannah, la semaine prochaine, pour entendre plusieurs affaires importantes. Sa présence en cette ville est rendue urgente par suite du décès du juge Wayne. Il se rendra ensuite à Raleigh, à moins qu'il ne soit appelé à Richmond pour le procès de Jefferson Davis.

Chase ne prendra aucune part active à la politique, mais il continue à être opposé aux excès des radicaux, et il n'a aucun doute sur la nomination de Seymour, qui, dans son opinion, administrera les affaires du gouvernement sous les principes de la Constitution.

Nouvelles diverses.

Montgomery, 9—Les deux Chambres ont adopté une résolution pour s'ajourner demain au 3 novembre, la veille de l'élection présidentielle.

On croit généralement que l'enregistrement ne pourra pas être achevé à temps pour l'élection. Aucun bill d'élection n'a été passé. La Législature s'ajournera probablement sans en passer un.

Atlanta, 9—Le général Meade a lancé l'ordre général suivant, No 27, qui distribue les forces sous son commandement sur les points qu'il juge nécessaires pour exécuter les lois et conserver l'ordre.

L'ordre dit: "Attendu que par acte du Congrès des Etats-Unis du 2 mars 1867 c'est le devoir des autorités militaires de maintenir la paix aux polls, à toute élection qui pourra être faite dans cet Etat;

Et attendu que ce devoir a été rendu plus impératif par l'excitation politique à laquelle l'esprit public est livré, excitation provenant de la réorganisation du gouvernement civil et du fait que le Congrès a prohibé l'organisation des forces militaires dans les divers Etats de ce département, c'est pourquoi il est ordonné, etc...."

Ici suivent la distribution des troupes et les instructions aux commandants de districts.

Les commandants de district indiqueront aux commandants de poste leurs devoirs et les positions relatives des pouvoirs civils et militaires, et feront comprendre aux commandants de poste qu'ils doivent aider les autorités civiles et coopérer avec elles d'une manière subordonnée; qu'ils devront exercer discrétion et jugement sans se laisser détourner par des préjugés politiques ou autres; que leur objet doit être exclusivement de préserver la paix, de soutenir la loi et l'ordre, et qu'ils doivent être convaincus que tel est l'objet des officiers civils en les appelant à leur aide; que dans tous les cas où le temps le permettra, ils devront demander des instructions à l'autorité supérieure, mais qu'ils doivent à tout hasard préserver la paix sans se laisser arrêter par des points techniques quand dans leur jugement consciencieux sous les règles posées ci-dessus, ce sera leur devoir d'agir.

Les commandants de poste, sur l'information qu'ils recevront de la convocation des meetings politiques, pourront envoyer un officier et, s'il le faut, un détachement, pour surveiller ce qui s'y passera et maintenir la paix.

Aux habitants des divers Etats composant le département, le major-général commandant fait appel pour qu'ils coopèrent avec lui et les autorités civiles au maintien de la loi et de l'ordre, à la préservation de la paix, afin de prévenir les scènes de désordre, l'effusion du sang, et la destruction sauvage de la vie et des propriétés, scènes qui ont déjà eu lieu à divers endroits du département.

Il conseille de s'abstenir de tout appel incendiaire aux passions, engageant à la fermeture des tavernes, buvettes, &c., les jours de réunions politiques et d'élection et détournant de porter des armes et de se faire un droit par la force.

Il dit qu'aucune cause juste n'a jamais rien gagné par la violence. Il conseille la tolérance et la charité aux divers partis quel que soit le résultat et demande que tous ceux qui ont droit de voter puissent voter librement et sans obstacle.

S'il y a quelques points de droit prêtant matière à contestation, qu'ils soient référés aux Cours et que la populace ou les clubs politiques ou autres corps irresponsables ne se mêlent pas de l'exécution des lois.

Cet appel est fait dans l'espoir sincère que le major-général commandant peut compter sur le bon sens et le jugement sain de la masse du peuple et qu'il ne sera pas forcé d'avoir recours à l'exercice du pouvoir qu'il devra employer suivant ses instructions, mais qu'il n'emploiera qu'avec la plus grande répugnance. Il croit qu'il est de son devoir de faire connaître à tous qu'autant que cela dépendra de lui, il ne permettra pas que la paix soit troublée et qu'il ne sera pas arrêté dans l'exercice consciencieux de son devoir par des technicalités de lois faites à une époque où la situation anormale d'aujourd'hui n'était pas prévue.

Le gouverneur a aussi lancé la proclamation suivante:

Attendu que nonobstant la proclamation de l'Exécutif du 14 septembre 1868, nombre d'actes illicites ont été commis, actes qui ont causé la destruction de la vie et des biens, et par lesquels la liberté de la parole et l'exercice des devoirs d'offices auxquels des citoyens avaient été élus ont été aidés et la vie des citoyens menacée au point de leur faire abandonner leurs foyers et leurs biens;

Et attendu que la protection des personnes et des biens est le devoir suprême du gouvernement et qu'elle doit être impartiale et complète;

Et attendu que le shérif de chaque comté est par la loi chargé de protéger la vie et les biens et de maintenir la paix;

C'est pourquoi, moi, Rufus B. Bullock, gouverneur et commandant en chef de l'armée et de la marine, et de la milice de l'Etat de la Géorgie, je lance cette proclamation, chargeant les dits shérifs et autres officiers civils de chaque comté de veiller à la préservation de la vie et des biens de tous les citoyens et au maintien de la paix dans la communauté, et à la protection de tous les citoyens dans l'exercice de leurs privilèges et droits politiques, et chargeant toutes les personnes résidant en cet Etat de rendre prompte obéissance aux shérifs et autres officiers civils, dans toutes les circonstances possibles, les engageant à demander des dits officiers, protection quand ils seront menacés dans leur vie ou leurs biens ou quand on refusera de reconnaître leurs droits politiques et civils, et à rapporter le fait à ce département, quand ils n'auront pas réussi à obtenir une protection semblable.

New York, 9—L'honorable Howell Cobb, de Géorgie, est tombé dans le vestibule de l'Hôtel de la Cinquième Avenue, ce matin à 10 heures, est tombé mort sans qu'il eût eu aucune indisposition indiquant une fin pareille. Sa mort est attribuée à une attaque d'apoplexie.

New York, 9—Plusieurs consuls étrangers à St-Domingue s'accordent à dire que la tranquillité existe et que les transactions commerciales, loin d'avoir été interrompues, n'ont fait que s'accroître et cela considérablement.

Louisville, 9—Le steamer à basse pression Richmond, partira le 15 pour faire sa première course de la saison.

Il y a eu une très forte gelée ce matin, temps nuageux et frais.

Marchés européens.

Londres, 9 au soir—Consolidés 94 3/8 à 94 1/2. Bons 71 1/4.

Francfort, 9—Bons fermes et en hausse à 77.

Liverpool, 9 au soir—Coton languissant. Mid. uplands 10 5/8, mid. Orleans 10 7/8; farine 20 s. provision calme.

(Dépêches d'hier soir.)

Liverpool, 9—Coton ferme. Vendu pendant la semaine 80,000 balles, dont 19,000 pour l'exportation et 23,000 pour la spéculation. Stock en main 427,000 balles, dont 89,000 de provenance américaine.

Paris, 9—L'encaisse de la Banque de France a diminué de 22,000,000 de francs.

Liverpool, 9 après midi—Coton ferme et un peu plus actif.

Boston, 9—Geo. L. Richardson, de la maison Page & Richardson, dans un accès de démence, a coupé la gorge à deux de ses enfants; l'un, âgé de 13 ans, est mort. L'autre pourra se rétablir.

Havre, 9—Coton très ordinaire 130 francs.

Bedford, Pa., 9—Un immense meeting démocratique a eu lieu ici hier, c'est le plus grand qui ait jamais été tenu à Bedford

Washington, 9—L'élection prochaine excite beaucoup d'intérêt en Pennsylvanie. Des calculateurs démocrates réclament l'Etat par 15,000 voix de majorité. Les Radicaux le réclament par 10,000.

Le juge-président Chase autorise la presse à contredire l'assertion qu'il s'était déclaré pour Grant et Colfax.

Nouvelles d'Europe.

Nous avons reçu hier une malle d'Europe jusqu'au 23 septembre. Nous y trouvons les nouvelles suivantes:

Le gouvernement français vient de remporter coup sur coup deux nouvelles victoires électorales, dans la Moselle et dans la Nièvre où ses candidats MM. Lejoindre et de Bourgoing ont été élus. Voici le relevé du scrutin qui a eu lieu dans ces deux départements:

Moselle:—

Votants	29,863
M. Lejoindre	22,601
M. Pouguet	8,069
M. Allart	43

La majorité en faveur de M. Lejoindre est de 13,622 voix.

Nièvre:—

Electeurs inscrits	32,776
Votants	21,479
M. de Bourgoing	18,708
M. Girard	3,894
Voix perdues	1,877

M. de Bourgoing est élu avec une majorité de 11,914 voix.

Dans certains cercles politiques on prête à M. Rouher ces paroles, qu'il aurait fait entendre à l'issue du dernier conseil des ministres tenu au ministère d'Etat: "L'orage ne tardera pas à se faire entendre et à éclater; le mois d'octobre ne passera pas sans de graves événements politiques ou militaires."

Le *Constitutionnel*, qui reproche à l'opinion "de ne compter pour rien les déclarations des ministres," reconnaît pourtant lui-même aujourd'hui que l'interprétation ministérielle du discours de Kiel était foncièrement écourtée. Il admet que le roi de Prusse, dans une allocution d'allures pacifiques, a voulu faire savoir que ses troupes "étaient braves et prêtes à tout." Voilà donc l'unanimité faite sur un point qu'il était puéril de contester.

Dans le même article, le *Constitutionnel* affirme une fois de plus, et dans les termes les plus énergiques, les intentions pacifiques du gouvernement français: "Dans nos convictions les plus intimes, comme dans la pensée du gouvernement, *que nous avons plus d'une fois affirmée*, que la guerre pour la guerre est une faute, *et toute guerre non provoquée un crime qui retomberait sur l'agresseur*. C'est un rôle que l'empereur n'a jamais joué, et qu'il ne jouera jamais."

Le roi de Prusse a prononcé à Hambourg un nouveau discours, que le télégraphe atlantique nous a signalé et qui n'offrirait personne. Cette fois, il n'y aura pas de contestation possible: le roi veut la paix, il y croit, et il est confondu de l'effet produit par l'allocution de Kiel. C'est la Bourse de Hambourg qui a eu la primeur de ces excellentes paroles.

Guillaume Ier, répondant au président de la chambre de commerce, a dit:

"C'est dont vous avez besoin, nous en avons tous besoin. Je vous parle de la paix, et j'ai l'espoir le plus fondé que cette paix ne sera pas troublée. Les paroles que j'ai prononcées à Kiel avaient pour but de donner à cette confiance que j'ai dans le maintien de la paix l'expression la plus énergique. Je ne m'explique point comment on a pu donner à mes paroles une autre interprétation."

Dans certains cercles politiques de Bruxelles, on assure que le roi de Hollande a conclu, avec Napoléon III, un traité provisoire, d'après lequel la coopération effective de la Hollande, avec le gouvernement français serait garantie en tout état de cause.

Quand il est question de paix ou de guerre et d'un conflit entre la Prusse et la France, le moindre incident est remarqué et commenté. Les cercles diplomatiques de Paris se sont émus de l'arrivée dans cette capitale de M. Delbruck, président de la chancellerie de la Confédération du Nord. On parle d'une mission importante qui lui aurait été confiée; il s'agirait, dit-on, de préparer l'entrevue déjà annoncée de Napoléon III et du roi Guillaume.

Ce qu'il y a de positif, c'est que M. Delbruck a visité les ministres de Napoléon III et les principaux diplomates actuellement à Paris. Evidemment quelque événement est proche.

On lit dans le *Moniteur*:

Mardi dernier, 15 septembre, l'Empereur a reçu M. le comte d'Espeleta, envoyé à Biarritz par S. M. la reine d'Espagne pour complimenter Leurs Majestés. Le 19, le général Castelnau, aide de camp de l'Empereur, s'est rendu, par ordre de Sa Majesté, à Saint Sébastien auprès de la reine Isabelle.

Quant à l'entrevue des deux souverains que l'on a annoncée à tort comme ayant eu lieu, on comprend que les événements d'Espagne y aient mis obstacle.

D'après les renseignements, la reine devait partir le 20 pour Madrid.

Les journaux parisiens donnent les premières nouvelles des mouvements révolutionnaires en Espagne. Pendant que les événements que l'on connaît s'accomplissaient dans le sud de l'Espagne, à la frontière du nord, Isabelle, enfermée dans une petite maison bourgeoise de Saint Sébastien, attendait avec anxiété le retour du messager qu'elle avait envoyé à Biarritz. Une correspondance de la *Gironde* jette un jour curieux sur cette situation.

Le comte Espeleta, gouverneur du prince des Asturies, s'était rendu à Biarritz pour remettre à l'empereur un pli de la reine d'Espagne.

Dans cette lettre autographe Isabelle II remerciait Napoléon III de l'accueil fait par ce souverain au prince et à la princesse de Girgenti; et elle exprimait le désir d'ajouter à ses remerciements écrits des remerciements de vive voix.

Le messager était parti le mardi 15 septembre, le jeudi 17 il remettait à sa royale maîtresse la réponse attendue.

Cette réponse n'était pas celle que l'on avait rêvée. L'empereur disait qu'il avait fait aux jeunes gens l'accueil dont ils étaient dignes; que cet accueil si mérité ne valait pas les remerciements envoyés et moins encore ceux qui sollicitaient un déplacement à la reine; mais que, du reste, les membres de la famille royale d'Espagne seraient toujours les bienvenus quand il leur plairait de visiter la cour de France.

Et pas un mot sur la visite qui serait rendue par Biarritz à Saint-Sébastien, si Saint-Sébastien en faisait une à Biarritz!

On trouve dans plusieurs des journaux officieux des récits détaillés de l'entrevue que l'empereur a eue à Saint-Sébastien avec la reine d'Espagne, et l'annonce d'une visite que la reine Isabelle devait, à son tour, faire à l'empereur et à l'impératrice.

Une dépêche de Biarritz annonce que la reine Isabelle n'était point attendue à Biarritz, où sont venus seulement deux personnages de cour, chargés par elle de complimenter la famille impériale.

Les journaux anglais, discutant les affaires d'Espagne, se prononcent unanimement contre toute intervention.

New-York, 1er juillet 1868.

Cher Monsieur—Dans votre journal de la semaine dernière, vous avez dit, ou l'un de vos correspondants a dit que le Dr. Drake n'est pas l'inventeur des célèbres PLANTATION BITTERS (Amers d'habitation), que ces amers avaient été faits et vendus, il y a plus de quarante ans, par un nommé *Padre Martello*, vieil espagnol de l'Ile St Thomas, ainsi que tous les vieux capitaines de navire peuvent le prouver. Je suis à même de certifier que c'est vrai, car j'ai navigué pendant plus de quarante ans et, pendant presque tout ce temps, ai fait le commerce des Antilles. Ces mêmes amers me furent offerts, sous un autre nom, à mon premier voyage à l'Ile Ste Croix où j'avais été prendre un chargement de rhum et, nombre d'années après, j'en avais constamment à mon bord. J'en donnais toujours à ma famille et à beaucoup de mes voisins. Je puis dire, sans crainte, qu'il n'y a pas au monde de meilleur amer ni de tonique plus efficace.

Tout à vous,
Capitaine HENRY WENTS.

EAU MAGNOLIA—Cette eau est supérieure à la meilleure eau de Cologne importée d'Allemagne et se vend à moitié prix.
6, 8, 10 oct—V & C

Mademoiselle M—, était atteinte, depuis deux ans d'une gastralgie qui s'était tellement aggravée depuis quatre mois, qu'elle n'osait plus prendre d'aliments, car après chaque repas, ainsi que dans l'intervalle, elle éprouvait des douleurs très violentes à l'estomac; elle était sujette à de fréquentes attaques de nerfs. Je lui fis prendre une cuillerée de Charbon de Belloc, et je la décidai à manger immédiatement une côtelette de mouton et du blanc de poulet. Quelle ne fut pas sa surprise, lorsqu'elle vit qu'elle digérait bien ces aliments qu'elle n'avait pu jusqu'alors prendre sans souffrir cruellement. La digestion s'était accomplie, comme par enchantement; je ne lui fis continuer à faire usage du Charbon de Belloc et mangea toujours avec appétit, digéra facilement et les douleurs d'estomac disparurent définitivement. (*Extrait du rapport approuvé par l'Académie de Médecine de Paris.*) No 7

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 9 octobre.

Le marché monétaire n'a pas changé. La demande d'escompte est très bonne, mais la plupart des bons billets sont pris par les banques. Le taux de l'intérêt, dans les rues, est de 10 pour cent par an, à 1 par mois le papier No 1 et 1 1/4 à 1 1/2 le No 2. Un billet de premier ordre, assez fort, à quatre-vingt dix jours, a été escompté à 1 1/2 par mois. Les billets hypothécaires sont cotés à 10 à 12 par an ceux de premier ordre et 12 à 15 ceux de ce second ordre.

Nous apprenons que les créanciers de la ville préfèrent les billets de la corporation aux bons qui leur étaient offerts par le Trésorier et dont beaucoup avaient parlé hier.

L'or a ouvert à 137 3/4 à 136 contre 138 7/8 à New-York: après une demande modérée, il a fermé à 136 à 136 1/4. La faible quantité d'or sur place a nui à la demande pour les frais de douane. On a vendu $3000 à 137 3/4, $6,000 à 136, $60,000 (3000, 5000, 10,000 et 40,500) à 136 1/8, $11,400 (1400, 1500, 1500, 2000 et 5000) à 136 1/4. Dans l'après, une vente (la seule) de $760, en demi piastres américaines, a eu lieu à 133—Nous cotons les demi piastres américaines à 135 à 135 1/2 et les piastres mexicaines à 141 1/4 à 141 1/4.

Il a régné moins d'animation dans le change étranger. Les cours ont varié avec ceux de l'or à New York et, à la clôture, étaient plus faciles. Les ventes comprennent 1,500 livres connaissement à 149 1/4, 1,500 à 149 3/8, 9,000 livres connaissement de premier ordre à 149 1/2, 4,000 de banque à 150, 1,500 livres à 154 1/4 et 1,000 livres de banquiers à 150 3/4—Dans le change sur France, 140,000 francs, (50,000 et 90,000) en change de commerce No 1 se sont vendus à 3.81 1/4. 215,000 (40,000 strictement No 1, 50,000 de banquiers, 30,000 et 75,000 No 1) à 3.80, 75,000 de banquiers à 3 78 3/4.

Le change américain est devenu plus ferme par suite du peu d'offres. Les banques ont tiré sur New York à 3/8 d'escompte (une d'elles, cependant, à un 1/4). La demande pour remises n'a été que modérée. On a vendu un check de banque de $25,000 (une banque à une autre) sur New York à 7/16 d'escompte, $20,000 de banquiers, à vue, sur New York, à 1/2, $55,000, en change de commerce, au même taux, $8,000 à 9/16, $130,000 (20,000, 25,000, 25,000, 30,000 et 30,000) à 7/16, $20,000, à trente jours de vue, à 1 1/2, $13,000, à vue, sur Boston, à 9/16 et $2,600 à 5/8.

100 actions de la Banque de la Nlle-Orléans à $84 et 1/2 et 50 de la Banque du Canal à $46.—13 bons de construction, première hypothèque, du chemin de fer des Opelousas se sont vendus à 43.

Les billets de ville ont été moins recherchés, mais les prix n'indiquent aucune variation importante. On a vendu $18,000 à 36 1/4 d'escompte; $1000 à 36 1/2; $40,000 (en lots) à 36 1/2 à 36 3/4; $4000 à 36 5/8 et $2000 à 36 3/4. Les courtiers ont acheté les petites sommes à 37 à 37 1/2 d'escompte et vendu à 36 1/2.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE, Vendredi soir, 9 octobre 1868.

COTON—Les ventes, aujourd'hui ont embrassé 4350 balles écoulées à une hausse en moyenne de 1/4c, le good ordinary ayant clos à 21 3/4 à 22c, le low middling à 22 3/4 c 23, le middling à 23 1/4 à 23 1/2 et strict middling à 24 à —.

La demande a été assez générale à l'ouverture du marché, et comme les nouvelles venues de bonne heure de Liverpool et de New York ont été regardées plutôt comme favorables, les facteurs alors plus confiants ont établi une hausse de 1/4 à 1/2 c. Toutefois, la demande a gardé son animation, bien que les acheteurs aient refusé de payer les chiffres extrêmes demandés. Partant la hausse obtenue n'a porté que sur le montant noté plus haut.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept 1868, balles	3044
Reçu depuis notre dern. rapport	4387
" précédemment	67523
	71910
	74954
Expédié aujourd'hui	6191
" précédemment	31701
	38095
Stock en mains	36859

Les expéditions, aujourd'hui, ont embrassé 4411 balles, à destination de Liverpool et 1950 pour le Havre.

FRET—Le marché au fret n'a montré aucun changement valant la peine d'être noté. Il y a pour Liverpool et le Havre passablement de places disponibles, mais il n'y en a presque pas pour les autres ports. Les offres de coton pour le Havre continuent à être assez nombreuses et celles qui regardent Liverpool acquièrent de l'extension. Les vapeurs réguliers engagés dans le cabotage trouvent facilement du coton et des produits de l'Ouest, mais il ne se fait rien sur voiliers. Les prix sont comme suit: Coton sur vapeurs pour N York et Boston 1 c, pour Philadelphie 1 1/4 et la liv. coton pour Liverpool 1 d la livre, farine pour Boston et pour Philadelphie $1 le baril, pour New York 80 c le baril, maïs pour Boston 20 cts. pour N York 18 cts le boisseau. Sur voiliers les taux demandés en ce moment sont: Coton pour Liverpool 5/8 d la livre, coton pour le Havre 1 1/4 cent la livre, pour Brême 1 3/8 cts la livre, maïs pour Liverpool 18 et 20 c le boisseau.

Nous avons encore à parler d'un marché sans animation quant à ce qui regarde l'article. Il ne se fait aucune demande pour l'exportation et les manufactures de la ville en sont amplement pourvues pour le moment. Les arrivages durant les trois jours qui viennent de s'écouler ont fourni 60 boucauts. Exporté pour N York, 25 boucauts. Recettes totales depuis le 1 septembre 1868, 338 boucauts contre une exportation de 366. Stock actuellement en mains et à bord de navires 2010 boucauts. Cotes: Léger—Refused, 7 à 9. Common Leaf 9 à 10. Medium, 10 1/2 à 12, bon 14 à 15, fin 15 à 17, Choix sélections, 18 à 20; du pour cape, 22 1/2 à 30.

Lourd—Refused, 9 à 10 c Common leaf, 10 à 12; medium, 12 à 13c; good, 15 à 16 c, fine 18 à 22 c; choix sélections 19 à 22, Capes belles ....

SUCRE—Les meilleurs grades de sucre de Cuba pour l'épicerie sont en bonne demande et les prix en ont haussé de 1/4 à 1/2 c la livre. Ils commandent actuellement 13 1/2 à 13 3/4 le sucre en caisses et en boucauts 12 à 14 1/2. Le sucre de la Louisiane se vend en détail 14 1/2 à 14 3/4 pour le fully fair et 15 1/4 c pour le prime à strictement prime.

MÉLASSE—La mélasse de Cube est cotée par cargaison à 45 à 45 c le gallon, selon la qualité. De temps à autre il s'en vend au chargement.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 10 octobre 1868.

Arrivé, dans la semaine—169 bœufs du Texas, 703 veaux et vaches d'un an, 483 cochons, 85 moutons, 36 vaches à lait.

Vendu—1311 bœufs du Texas, 1071 veaux et vaches d'un an; 379 cochons, 353 moutons, 36 vaches à lait.

A vendre 226 bœufs du Texas, 744 veaux et vaches d'un an, 340 moutons, 6 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, 1ère qualité, par tête	25 00	à	35 00
Do 2me do do	— —	à	— —
Bœufs du Texas, 1ère do do	20 00	à	30 00
Do do 2me do do	15 00	à	20 00
Do do 3me do do	00 00	à	12 00
Do do, nourris au maïs, par livre net	— —	à	— —
Cochons, par livre, gr.	— 11	à	— 12½
Moutons, 1ère qualité, par tête	5 00	à	— —
Do 2me do do	3 50	à	4 00
Do 3me do do	— —	à	— —
Vaches à lait, de choix, par tête	80 00	à	100 00
Do 2me qualité, par tête	50 00	à	80 00
Veaux d'un an, par tête	8 00	à	10 00
Veaux de lait, par tête	4 00	à	7 00
Chèvres, par tête	1 50	à	4 00

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ U∴
N. Orleans, 10 de octubre 1868.
Log∴ SILENCIO No 9.

Los HH∴ de esta Resp∴ Log∴ se reuniran hoy, a las 1 de la tarde, en casa del H∴ M. Ketela, calle Magazine, No 67, para asistir al entierro de nuestro muy querido H∴ EDWARD HUNT, fallecido el Jueves, 8 del corriente, á las once de la noche.

El cuerpo está depositado en su ultima residencia, calle de Louisiana Avenue, entre las de San Charles y Apollo, en donde tendrá lugar la ceremonia fúnebre.

Todos los HH∴ M∴ de este Or∴ quedan fraternalmente convidados para asistir á dicho entierro.

Por orden del V∴ M∴
FELIX GELBERT, Secretario.
10oct—1

SERVICE FUNÈBRE.

Il sera célébré, samedi le 10 octobre 1868, à 7 heures du matin, à l'Eglise de Notre-Dame de Bons-Secours, rue Jackson, entre les rues Laurel et Constance, un service funèbre, pour le repos de l'âme de PIERRE LARMEU. Les amis et connaissances sont priés d'y assister.
De la part de sa veuve. 9oct—2

$100,000
DE BILLETS DE VILLE
Seront achetés au plus haut prix du marché,
AU BUREAU DE CHANGE
De J. BRETTE,
6......RUE ST-CHARLES......6
Ainsi que l'Or, l'Argent, Diamants et Bijouterie.
Ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir. 3 août—1mPP

Société de Bienfaisance des Bouchers.
LES membres de cette Société sont priés de se rendre, à midi précises, à leur loge, pour célébrer la bénédiction de la bannière qui sera faite à la Cathédrale, par le Révérend Père Chalon, qui a gracieusement accepté de faire le discours et de faire la bénédiction de la tombe.
Par ordre du Président. ZEHENDER, Secrétaire. 10 oct—2f

Salle de l'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pelican.
Nelle-Orléans, ce 10 octobre 1868.
LES officiers et membres de cette Association sont requis d'assister à la réunion mensuelle régulière qui aura lieu LUNDI 12 du courant, à 7 1/2 heures précises du soir, à leur salle, rue St Louis entre Royale et Passage de la Bourse.
Par ordre du Président A. L. Tissot, GEO. FORSTALL, Secrétaire. 10oct—2

Association des Enfants de Marie.
LA réunion mensuelle de la Société aura lieu au presbytère de l'Eglise St Augustin, LUNDI prochain le 12 du mois, immédiatement après la messe de 7 heures. [illegible] 10oct—2

Considération pour les Inondés.
PRENANT en considération la position critique dans laquelle se trouvent beaucoup de familles, par suite de l'inondation, le soussigné, propriétaire de quelques maisons dans ce quartier, fait l'abandon de trois mois de loyer de ses maisons en faveur des familles qui les occupent. [illegible]
10oct—1 JEAN FISSE.

Demande de Billets Hypothécaires
Au No 138 rue de la Commune.
10 oct— F. A. DUCROS.

A Vendre.
GLACES de VITRIERS à vendre à des prix avantageux, au magasin de Mme SOPHIE SEEUWS, No 180 rue du Canal. 9 oct—3t

PROGRAMME DE LA DÉMONSTRATION ALLEMANDE DÉMOCRATE
Samedi soir, 10 octobre 1868.

GRAND MARSHAL—GEN. WM. O. MANK.

AIDES.

S A Seeklind,	Theo Pelle,
Theo Boro,	Joe Herzog
H F Sturken,	G Mers
E Rengstorff,	Dr H B Schmitt,
F Oberhauser,	G Geier,
H Seibel,	J Feimeler,
John F Sahs,	A Zimmermann,
J A Langbauer,	Geo Nungesser,
F Stahel,	Jos Billeisen,
Chas Weisheur, Jr	Chas Eber,
Bernard Haas,	J A Steiger,
Henry Noltine,	J Kreet
E Blersey,	F. Roder,
Chris Wollrich	John Frank,
Joe Schriner,	F F W Bohning.

Ordre de la Marche

1—Le Grand Marshal et ses aides.
2—Clubs à cheval.
3—Les membres de la Presse,
4—Les invités.
5—Citoyens en voitures.
6—Citoyens allemands d'autres clubs.
7—Club allemand démocrate du Premier District
8—Club allemand démocrate du Deuxième District. John Monnerjohn, marshal.
9—Club allemand démocrate du Septième ward, L. Baiser, marshal.
10—Club George Washington, Troisième District, Theo. Pelle, marshal.
11—Club démocrate allemand du Huitième ward, Chas. Frantz, marshal.
12—Club démocrate allemand du Quatrième District, Henry Bense, Sr, marshal.
13—Club démocrate allemand du Onzième Ward John Hast, marshal.
14—Club démocrate allemand d'Alger, Mich. Glaser, marshal.
15—Club démocrate allemand de Gretna.

Les différents clubs se réuniront à sept heures précises, aux endroits suivants

Les clubs à cheval, rue du Canal, près Carondelet.
Les clubs du Premier District au coin des rues Canal et Carondelet.
Les clubs du Deuxième District au coin des rues Canal et St-Charles.
Le club du septième ward au coin des rues Canal et Dauphine.
Le club du huitième ward au coin des rues Canal et Royale.
Le club George Washington, du Troisième District, au coin des rues Canal et Royale.
Les clubs du neuvième ward au coin des rues Canal et Chartres.
Les clubs du Quatrième District au coin des rues Canal et Magasins.

Tous les citoyens qui n'appartiennent pas à des clubs allemands sont priés de se joindre aux clubs allemands de leurs wards ou districts.

La procession se mettra en marche à 7 heures et demie précises, et passera par les rues suivantes:

Canal et Camp, à Calliope, Magazine, Première, Tchoupitoulas, Race, Annonciation, Julia, St-Charles, Royale, St Ferdinand, Chartres à Canal.

Par ordre, W. O. MANK, Grand Marshal.
9oct—

Gard-s Pendleton, Attention!
LES officiers et les membres sont prévenus qu'une réunion spéciale aura lieu, dans leur salle, rue Ste Anne entre les rues Royale et Bourbon, dimanche 11 du courant, à midi. L'exactitude est requise. Les absents seront considérés comme n'appartenant plus au club. Ils sont priés de se munir de leurs certificats d'enregistrement.
Par ordre du Président. JOS HERNANDEZ.
ROBERT L. DAUNOY, Secrétaire. 10 oct

C. P. S.
S'ASSEMBLERA au Wigwam du Club du 6me Ward pour d'ensemble, à 7 heures, CE SOIR. 10 oct 1t

LION & PINSARD,
151 et 153, rue du Canal,
A CÔTÉ DE HOLMES.
OUVERTURE DU NOUVEAU MAGASIN.
GRAND DEBALLAGE DE NOUVEAUTÉS
Reçues par le steamer ALHAMBRA:
GARNITURES POUR ROBES ET CONFECTIONS, HAUTE NOUVEAUTÉ, BOUTONS, ARTICLES DE FANTAISIE, RUBANS.
10 oct 3t

MANUFACTURE —DE— Habillements du Sud,
AU COIN DES Rues St-Charles et Commune.
LES soussignés viennent de recevoir tous les derniers genres d'HABILLEMENTS D'HIVER POUR MESSIEURS, JEUNES GARÇONS ET ENFANTS. Un grand assortiment d'ÉTOFFES ÉCOSSAISES de nouveau genre, qu'ils tailleront sur commande.
10 oct—1t—PP LYONS & STEVENS.

Pension Française,
TENUE PAR Mme J. MAXEC,
No 30 RUE ST LOUIS, ENTRE ROYALE ET BOURBON.
Table excellente. Bon vin. Déjeuner à 8 heures et demie. Table d'hôte à 4 heures et demie. Chambres garnies. Prix modérés. 10 oct—1m

CHANGEMENT DE LOCAL.
La Compagnie d'Assurance Atlantic
a transporté ses bureaux au No 30 DE LA RUE DU CAMP, Entre les rues Commune et Gravier.
H. P. JANVIER, Vice Président. 10 oct—3t

Demande d'habitation.
UNE famille française demande à louer une habitation avec terres propres à la culture, sur les bords du Mississippi.
S'adresser aux initiales E. B., à la Poste, Box 1511, Nouvelle Orléans. 10 oct—1

Salle de Billards St-Charles.
LE soussigné annonce à ses amis, à ses clients et à ceux qui aiment le jeu de billard, qu'il vient de mettre en parfait état son vaste salon, sous l'hôtel St Charles, rue Gravier, qu'en outre de ses vieux billards qui ont tous été mis à neuf, et ont maintenant les bandes patentées de Phelan, auxquelles le premier prix a été décerné à l'Exposition de Paris, il a plusieurs billards neufs sortant de la même fabrique. Le public est invité à en venir faire l'essai. La POULE a été transportée dans une autre pièce.
10 oct—6f CHS. LACOUME, Propriétaire.

Sociedade Portugueza de Beneficencia Lusitana.
CELEBRAÇÃO DO XX ANNIVERSARIO.
Os Senores Membros que compõem a Sociedade acima mencionada ficam abondade de se reunirem domingo, 11 do corrente, no local da Sociedade, as 9 1/2 horas da manha, para celebrarem o dejecimo anniversario d'esta Sociedade. Se espera toda a pontualidade da parte dos Senores Membros. A Sociedade dipois de se reunir, se formará em linha de marcha debaixo da direção do grande marchal Joao T. Arantes e seus ajudantes Andrera Keener, Luca Gisconi, Cappu Bay, Nicola Mattsovich, Jean Clauset, John Lusich, passando pellas ruas principaes d'esta cidade e dipois tornarão a casa da Sociedade em donde participarão de hum lancho que alli esta preparado em honor da dia.
Por ordem do Senor Prezidente,
9 oct—3f A. A. GUIMARAES, secretario.

L. H. RICHARD,
40 RUE VIEILLE-LEVÉE.
GRAND DÉBALLAGE DE Marchandise Sèche.
D'IMPORTATION DIRECTE.
9 oct—3

MADAME SOPHIE SEEUWS,
180......RUE DU CANAL......180
A l'honneur d'annoncer que son magasin sera transporté, le 1er novembre, à l'encoignure de la rue du CANAL ET BOURGOGNE, dans l'ancienne maison de Himbert, et qu'elle vendra toutes ses marchandises à 25 0/0 au dessous du prix coûtant jusqu'à cette époque; un grand choix de Chapeaux garnis à la dernière mode à $5.
9 oct—au 1er nov

Avis.
PAR suite de la mort de W. L. WYNN, la société GARNER, WYNN & CO est dissoute aujourd'hui.
GEO. O. GARNER, C. McCARTY. Associés survivants.
Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1868.
Les soussignés ont formé une société sous la raison GARNER & McCARTY, pour le commerce de groceries en gros, à l'ancien local de Garner, Wynn & Co, aux Nos 63 et 65 de la rue de la Commune et 46 de la rue de Canal.
Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1868.
GEO. O. GARNER, C. McCARTY. 3oct—1m

Bureau du Surintendant des Ecoles Publiques.
Nouvelle-Orléans, 8 octobre 1868.
Ecole Normale.
LES exercices de la section annuelle de l'Ecole Normale seront repris SAMEDI, 10 courant, à 10 heures du matin, dans le bâtiment occupé par l'Ecole Supérieure Centrale, au No 39 de la rue de Bourgogne.
Les membres de l'Ecole et les postulants sont priés de se présenter au Surintendant, aux jour et lieu ci-dessus indiqués.
Wm. O. ROGERS, Surintendant. 9 oct—2f

Bureau du Chemin de fer d'Orléans.
No. 13 RUE DAUPHINE.
LES actionnaires de la dite Compagnie sont notifiés qu'un paiement de 4 0/0 par action sera dû et payable à ce bureau le 15 courant.
Par ordre de la Direction, H. C. BÉNIT, Sec. pro. tem. 9 oct—au 15

Avis de Société.
LES soussignés annoncent à leurs amis et au public qu'ils ont formé une société sous la raison Payan & Zubal pour le commerce des habillements, de la lingerie et tous les articles qui se rattachent à ces commerces, à l'encoignure de l'Hôtel St-Charles, à un magasin du coin de la rue de la Commune.
THOMAS C. PAYAN, HARRY L. ZUBAL.
Nlle-Orléans, 7 octobre 1868. 9 oct—1m PP

Entrepôt de Tapis et de Toiles cirées.
ELKIN & Co.,
168......Rue du Canal......168
En face du Christ Church.
REÇOIVENT, en ce moment, de Nouveaux Genres de Tapis en VELOURS, BRUXELLES, TROIS PLIS et INGRAIN.
Egalement: TOILES CIRÉES, STORES, RIDEAUX DENTELLES et DAMAS
Et un grand assortiment d'articles de TAPISSERIE, qu'ils vendront aux plus bas prix du marché, au comptant.
15sept au 31 déc P P

A. BROUSSEAU & Co.,
17......Rue de Chartres......17
IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES Chine et coco COUVERTURES de tables et de pianos, STORES, DESSOUS DE TABLES, DEVANTS DE CHEMINÉES, NATTES, TOILES CIRÉES pour voitures et tables, TOILES CIRÉES dites enamelled, ETOFFES A RIDEAUX, dentelle, reps, damas, CORNICHES, BANDES, FLÈCHES, GUIMPES et GLANDS; CRIN, PELUCHE, MOQUETTE, etc.
27 sept—1an—PP

JOS. RIFFLARD & SONS,
Successeurs de V. Durand & Riffard,
Négociants commissionnaires, 42, Vesey Street,
NEW-YORK.
1 sept—6m—M J S—P. P

Dissolution de Société.
LA société existant sous la raison de F. FERNANDEZ & Co pour les affaires d'encan et de commission, au No 46 rue Vieille-Levée, est dissoute par consentement mutuel. Chacun des associés est autorisé à faire usage du nom de la société pour liquidation seulement.
Nouvelle Orléans, 1er octobre 1868.
F. FERNANDEZ, L. A. ROBERT. 3 oct—1er 6,10

Changement de local.
CHADILLON & BEL ont transporté leur magasin de vins et liqueurs du No 5 rue Bienville au No 24 même rue. 3oct—6PP

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la ville de la Nlle-Orléans.
Nlle Orléans, 7 octobre 1868.
A une assemblée régulière du Bureau des Directeurs de cette Compagnie tenue aujourd'hui, un dividende de quatre piastres par action a été déclaré, payable aux actionnaires le 11 du courant, ou après cette date la taxe des Etats-Unis sur ce dividende ayant été payée par la Compagnie.
8 oct—8 WM. P. SINNOTT, secrétaire.

A Vendre.
LE CAFÉ situé à l'encoignure Toulouse et Bourbon, face à l'Opéra français, faisant de très bonnes affaires durant la saison théâtrale.
S'adresser sur les lieux, ou à L. Casson, 225 Vieille-Levée. 8 oct—8 f

Bois de Corde et Briques
A vendre pour le compte de la succession de VEUVE B. JOURDAN.
400 CORDES bois de cyprès et frêne, 200,000 Briques du pays.
S'adresser à la Briqueterie Jourdan, à côté du couvent des Ursulines. 8oct—3

Nourrice.
UNE dame pouvant fournir les meilleures recommandations, ayant un lait de deux mois, s'offre comme nourrice. S'adresser rue du Quartier No 25, près Vieille Levée. 8oct—4

MAISON FELIX SARON — 14 Rue Baronne PRÈS CANAL.

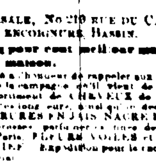

SUCCURSALE, No 210 RUE DU CANAL, ENCOIGNURE BASSIN.
Vingt-cinq pour cent meilleur marché que toute autre maison.
LE soussigné a l'honneur de rappeler aux dames de la ville et de la campagne qu'il vient de recevoir un très grand assortiment de CHEVEUX de toutes couleurs et de toutes sortes, ainsi que de beaux choix de PARURES EN JAIS NACRÉ ET ACIER, de peignes, broches, parfumeries, toutes de première qualité de Paris, FLEURS, VOILES ET COURONNES DE MARIÉE. Expédition pour la campagne dans les plus brefs délais.
Un grand salon est réservé pour la COIFFURE des DAMES pour bal et soirée. Abonnement à la semaine et au mois.
Aussi—Frisures et coupe de cheveux des ENFANTS &c.
6oct—3m FÉLIX SARON.

Modes & Nouveautés.
UN joli et nouveau choix de ces articles vient d'être reçu par
E. L. E. BONNET
96 Chartres, au 1er
et est offert aux marchands de la ville et de la campagne aux prix les plus modérés. 4 oct—1m

ACHETEZ VOS CIGARES CHEZ GEO. ALCÈS,
183 RUE DES REMPARTS 183
M. ALCÈS garantit ses cigares conformément aux échantillons. Il n'emploie que des tabacs de première qualité importés de Havane. [illegible] Les ordres adressés au Lock Box No 26 P. O. N. O. seront exécutés avec soin et promptitude. 1 oct—3m

MAGASIN DE MUSIQUE DE BLACKMAR,
Agence pour la vente des PIANOS de KNABE et des ORGUES de PRINCE.
No. 164 de la rue du Canal,
Directement en face du Christ Church. 4 oct—6m

Changement de Magasin.
MME WASHINGTON annonce à sa clientèle et au public qu'elle a transporté son MAGASIN DE MODES, CONFECTIONS ET GARNITURES au No 1 7 de la rue du Canal, entre les rues Bourgogne et Remparts. On y trouvera les dernières modes. Elle se charge de la confection de robes [illegible] 4 oct—1m

Egaré,
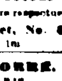
Un chien "Pointer" jaune et blanc répondant au nom de "R.P." Une piastre de récompense sera payée à qui le ramènera au No 12, rue Ste-Anne. 8 oct—3f

Chiens perdus.

Perdus, le 5 du courant, dans le Deuxième District, un chien d'arrêt, de sept mois, répondant au nom de Mask. Une chienne à rats (Scotch terrier) noire, répondant au nom de Fanny. La personne qui les ramènera au No [illegible] de la rue Bourbon recevra une récompense convenable. 3oct—3f

Le Docteur THOMAS LAYTON
Offre respectueusement ses services au public.
Cabinet, No. 67 de la rue de Chartres. 7 oct—1m

A. SORRÉ, PARIS. — E. SORRÉ, NEW-ORLEANS.
A. SORRÉ.
Importation directe d'articles de fantaisie de Paris:
53, RUE DE CHARTRES, N. O.
52, rue Paradis-Poissonnière; 132, faubourg St-Denis, Paris.
Rubans, trimming, fleurs, dentelles, chapeaux, fausse bijouterie, plumes, gants, velours &c.
Cette maison reçoit chaque mois des nouveautés achetées à Paris par M. A. Sorré lui-même, sans l'intermédiaire de commissionnaires.
3sept—1m PP A. SORRÉ.

Grocerie à vendre.
On offre à vendre à l'amiable une GROCERIE bien achalandée, située dans un des meilleurs quartiers du Troisième District, encoignure des rues Piety et Amour, No 497. S'adresser sur les lieux. 9oct—6

LEGENDRE & BOUGERE,
No 279 de la rue Vieille Levée, entre les rues Ursulines et Hôpital.
Ont constamment en magasin un bel assortiment de groceries liqueurs, vins, etc. etc. Ils expédient promptement les ordres et les livrent sans frais de charroi, dans toutes les parties de la ville. 7oct—1m

GROCERIE A VENDRE.
A vendre, pour cause de départ, une Grocerie située à l'encoignure Dumaine et Miro. La dite grocerie est avantageusement placée, bien achalandée, ayant des marchandises de choix. On traitera aussi pour le bail de l'établissement. Conditions avantageuses.
S'adresser sur les lieux. 7oct—3f

Vente sans Réserve.
PAR EUGENE TOURNÉ, Encanteur—Bureau, No 95, rue de la Vieille Levée—SAMEDI, 10 octobre 1868, à 11 heures A. M., il sera vendu, à l'encan, sans réserve, sur les lieux—
Le BAIL "séparément" de chacun des magasins et de chacun des appartements du nouveau bloc de maisons en briques situé sur la Levée, faisant face aux maisons Pontalba entre les rues St Pierre et Jefferson, pour une année, commençant le 15 octobre 1868.
TERMES ET CONDITIONS. Le loyer payable mensuellement.
Les baux seront passés par-devant A. Dorjeneuve, notaire public aux frais des locataires y compris les timbres des Etats Unis.
Nota—Les bâtisses seront ouvertes au public à partir du 3 courant. 2 oct—8f

Nelligan & Bassetti,
ENCANTEURS.
Bureau, No 164 de la rue de la Commune.
LES soussignés ont transporté leur bureau du No 74 de la rue Carondelet, au No 164 de la rue de la Commune où ils se chargeront des ventes de propriétés foncières, actions, obligations, scrip d'assurance, produits, marchandises, etc. [illegible]
Ils remercient leurs amis et le public de l'appui donné [illegible]
1er oct.—au25 PP NELLIGAN & BASSETTI.

Cuisinière et blanchisseuse.
ON demande une bonne femme blanche pour faire la cuisine et blanchir pour une petite famille.
S'adresser au No 301 de la rue St Claude, entre les rues Esplanade et Kerlerec. 3oct—6f

AGENCE SPECIALE D'EAUX-DE-VIE FRANÇAISES POUR LE SUD.
Vor. MAIGNAN & F. LABORDE,
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES,
Importateurs de Vins, Cognac, Sardines, &c.,
Nos. 23 & 25, RUE BIENVILLE—NOUVELLE-ORLÉANS.

Eaux-de-vie en Bouteilles et à l'Acquit.
SEULS AGENTS DES MARQUES
CHAMPAGNE VINEYARD PROPRIETORS CO., COGNAC.
GAUTIER FRÈRES, "
GOLDENBURG, "
HENRY SUTTON, "
ALEX. SEIGNETTE, LA ROCHELLE.
LARRONDE FRÈRES, COGNAC.
Le. O. LANYER, "
—IMPORTATEURS—
Des célèbres GENIÈVRE de "LA CLOCHE"
De Cognac OTARD DUPUY & CIE, et autres marques célèbres.
Echantillons et prix courants fournis sur demande.

Vins rouges et blancs en barriques et en caisses.
J. Lebrun, "Eagle Brand"; T. Druget, "Lion's Brand"; F. F. Ryquon, Ch. Tessier, Larronde Frères, Marguez, Haut Brion, Haut Sauternes; J. B. Clerc & Cie, barriques, demi-barriques et caisses, bouteilles et demi-bouteilles; vins fins de A. De Luze & Fils.
Champagne.
Le célèbre "Black Seal", Vin Impérial et Royal Hunter de Xer, Desbordes et Fils; Ackerman Laurance, Sillery Mousseux et autres marques en bouteilles et demi bouteilles.
Sardines à l'huile; Viandes et Légumes conservés; Sardines désossées et Pâtes Truffées de Guyon Jacq et Fils. Bouchons. A. Debans; Huile d'Olive. Fruits à l'eau-de-vie, Francaux, Porto, Sherry et Madère.
1er oct—6m

CHAPEAUX. CHAPEAUX.
J. J. ALBERT,
60, RUE DE LA DOUANE 60.
Aux Marchands de la ville et de la campagne.
M. En magasin, et arrivant par chaque steamer de New York et d'Europe, un grand assortiment de chapeaux et de casquettes, de feutre, fourrure, laine, castor, drap et velours, pour hommes, jeunes gens et enfants, choisis expressément par moi-même au Nord et en Europe pour la vente de la ville et de la campagne. Messieurs les acheteurs sont respectueusement invités à visiter mon choix de marchandises.
☞ Prix considérablement réduits. 30sept—1m

C. CAVAROC,
Négociant Commissionnaire.
5 PASSAGE DE LA BOURSE 5
Je fais des avances libérales sur coton et autres produits consignés à mes amis de Bordeaux, du Havre et de Liverpool.
C. CAVAROC.

CHAMPAGNE, J. ROUSSILLON & Cie—
A vendre par C. CAVAROC.

VIN ROUGE EN BARRIQUES—
600 barriques COTE DE CLAIRAC,
125 " CHATEAU DILLON, S. F.,
50 " COTE DE BOURG, S. F.,
30 demi barriques COTE DE FRONSAC, S. F.
En magasin et en Douane, à vendre par C. CAVAROC.

VIN ROUGE EN CAISSES—
2000 caisses ST-JULIEN,
1000 " STE-EULALIE,
500 " ST-LOUBES,
300 " CHATEAU TALBOT,
100 " CHATEAU DILLON,
100 " CHATEAU TERREFORT,
100 " ST-ESTEPHE,
25 " CHATEAU LAFITTE,
20 " CHATEAU MARGAUX,
10 " CHATEAU LATOUR,
25 " HAUT BRION,
En magasin et en Douane, à vendre par C. CAVAROC.

VIN BLANC EN BARRIQUES—
50 barriques CHATEAU DE CUBSAN,
40 " ENTRE-DEUX-MERS,
150 barils
150 " CHATEAU DE CUBSAN,
5 demi barriques SAUTERNE.
En magasin et en douane, à vendre par C. CAVAROC.

VIN BLANC EN CAISSES—
1000 caisses CHATEAU DE CUBSAN,
30 " CHATEAU IQUEM,
4 " CHATEAU COUTET,
400 " GRAVES, No 18,
150 " SAUTERNE, No 14.
En magasin et en douane, à vendre par C. CAVAROC.

PORTO SHERRY—
30 barriques PORTO, vieux et de qualité supérieure.
En magasin et en douane, à vendre par C. CAVAROC.

VERMOUTH, NOILLY, PRATT & CIE.
1300 caisses Noilly, Pratt & Cie.
En magasin et en douane, à vendre par C. CAVAROC.

HUILE D'OLIVE, J. FLAGNIOL—
300 paniers, 24 onces.
En magasin et en douane, à vendre par C. CAVAROC.

DAMEJEANNES VIDES—
500 damejeannes de 5 gallons,
300 " de 1 gallon.
En magasin à vendre par C. CAVAROC.

PANIERS DE BOUTEILLES VIDES—
400 paniers de bouteilles vides, 22 onces.
En magasin et à vendre par C. CAVAROC.

MARIE BRIZARD & ROGER—
400 caisses Liqueurs assorties—Anisette, Marasquin, Curaçao, Crème de Vanille, Crème Cacao à la Vanille, Crème de Moka, Eau-de-Vie de Dantzic, Crème de Menthe.
En magasin et en douane, à vendre par C. CAVAROC.

HOFFMAN FORTY—
50 caisses Crème de Noyau, Huile de Kirsh, Kirschenwasser, Eau de Noyau.
En magasin et en douane, à vendre par C. CAVAROC.

COGNAC—COCQ PERE ET FILS—
150 quarts, 1862—1865.
125 octaves "
En magasin et en Douane, à vendre par C. CAVAROC.

COGNAC—ACHILLE PETIT—
30 quarts, 1816.
200 caisses
En magasin et en Douane, à vendre par C. CAVAROC.

COGNAC—SEIGNOURET FRERES—
200 caisses.
En magasin et en Douane, à vendre par C. CAVAROC.

CHAMPAGNE—L. ROEDERER.
A vendre par C. CAVAROC.

SARDINES A L'HUILE—
300 caisses, 200 quarts, H. Dubois,
150 " 100 demi, Soubielles,
En magasin et en Douane, à vendre par C. CAVAROC.

BRIQUES DE LA CAMPAGNE—
1,500,000 briques de la campagne, à livrer sur l'habitation ou en ville, par C. CAVAROC.

TUILES—
30 000 tuiles à livrer sur l'habitation, par
17 sept— C. CAVAROC.

M. ALBERT FABRE, ex-surintendant des Ecoles Publiques du Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, offre ses services au public comme professeur des Langues anciennes et modernes, et des Sciences Mathématiques et Physiques. Les personnes qui désireraient traiter avec M. FABRE sont priées de s'adresser au bureau de l'Abeille, 73, rue de Chartres. 19juillet—PP

CONSERVEZ VOS DENTS.
J. A. GARDEVANNE,
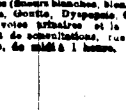
CHIRURGIEN DENTISTE
126......RUE DU CANAL......126
entre Bourgogne et Remparts, est prêt à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.
Consultations en français, en espagnol et en anglais. 16 mai—PP

TRAITEMENT SPECIAL DES MALADIES CHRONIQUES.
LE Docteur A. DE BAUSSET se charge, à forfait, des maladies anciennes, telles que: maladies secrètes (douleurs blanches, blennorrhées, ulcères), Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Chlorose, Maladies de Foie, des voies urinaires et la Surdité. Résidence et cabinet de consultations, rue Dauphine, No 44, tous les jours, de midi à 1 heure. 18 juin—1m

Tirage de la Loterie de l'Etat du Kentucky
POUR LE 9 OCTOBRE—CLASSE 482.
Décidé par le tirage de la loterie de l'Etat du Missouri.
Plan de Police.

13	54	31	45	7	59	24	58	73	2	20	46	—

Les numéros ci-dessus ont été tirés [illegible] de toutes les loteries légalisées.
C. T. HOWARD, Marchand de billets de loterie, Au coin des rues St Charles et Union.
AVIS—Méfiez-vous des prétendues loteries. La loterie du Kentucky et celle de la Havane ne sont jamais mentionnées dans les journaux de prétendues primes de gagnants, ni de lots insignifiants, ni des noms de personnes qui ont gagné. 24 juin—1m

Loterie de l'Etat de la Georgie,
Au profit de l'Asile des orphelins des maçons.
PLAN DE POLICE—TIRAGE DU 9 OCTOBRE. No 504.

39	77	41	76	72	13	32	3	57	51	37	27	—	—	—

Les tirages quotidiens de la Loterie de l'Etat de la Georgie sont publiés dans l'"Appeal" de Memphis, le "Constitutionalist" d'Augusta, le "News and Herald" de Savannah, "l'Intelligencer" d'Atlanta et d'autres journaux du Sud dont les lieux ainsi que les tirages officiels reçus d'Atlanta se trouvent au "General Office," No 18 Commercial Place, où l'on peut les voir. [illegible]
22 mai—1m DAVE G. JOHNSTON, Agent.

Changement de Local.
A. DUCHIRON, encanteur et W. J. RERRE, ont transporté leur magasin, du No 10 aux Nos 28 et 30 de la rue Tchoupitoulas, où ils se chargent, comme par le passé, de la vente de produits, cargaisons, épiceries, de meubles, etc. Les jours de vente sont: Les MARDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS. Ils se chargent également des ventes du dehors. 7 oct

J. A. CELLES,
ARCHITECTE ET ENTREPRENEUR,
VIENT d'arranger ses ateliers, rue Bourgogne, No 227, de façon à reprendre avec la plus grande célérité et bonne exécution toutes sortes de travaux. Il y est visible tous les jours, de 7 à 9 heures du matin et de 3 à 6 heures du soir. Passage de la Bourse, No 27. Il continue à s'occuper de plans de construction et de plans de ventes. Il a à vendre une quantité de portes et fenêtres. 6oct—1m PP

GRAND SACRIFICE DE MARCHANDISES,
POUR CAUSE DE LIQUIDATION.
PEPIN & TURCOTTE,
131 Canal, entre Royale et Bourbon.
$300,000
De marchandises étrangères et du pays, nouvellement importées, le tout devant être vendu d'ici au 1er novembre prochain.
A partir de lundi, 14 courant, jusqu'au 25 octobre nous vendrons toutes nos marchandises, sans égard au prix coûtant. Après cette date, la balance du stock sera vendue à l'encan, sans aucune réserve. Les familles qui ont besoin de marchandises feront bien de profiter de cette bonne occasion [illegible] de 25 à 40 pour cent meilleur marché qu'ailleurs [illegible]
12 sept—1m PP P. & T.

Demande de Cuisinière.
ON demande une bonne femme de couleur, créole, excellente cuisinière, bien recommandée. S'adresser au No. 261 de la rue Prytanie. 9 oct—3f

Demande de cuisinière.
ON demande immédiatement une bonne cuisinière. Une jeune femme de préférence. Pour plus de renseignements s'adresser à l'enseigne [illegible] 9 oct—3f

Attention, Cultivateurs!
100,000 Pieds de RAMIE [illegible] seront fournis pour le mois de mars prochain—au cultivateur laborieux qui désire exploiter [illegible] cette industrie. La préférence sera donnée à une personne en possession, à proximité de la ville, de 45 ou 50 arpents de bonne terre bien susceptible d'irrigation. Pour plus amples renseignements, s'adresser à J. NAGOUA, coin St-Pierre et Royale. 9 oct—6

La Compagnie du chemin de fer Pontchartrain
EST prête à recevoir et livrer le fret.
Jusqu'à nouvel ordre, les convois partiront de bonne heure à 6, 8, 10 heures du matin, 3, 4½ et 6 heures de l'après-midi. [illegible]
GEORGE PANDELY, Surintendant. 6oct—PP

Propriétés à louer.

A LOUER.
Une belle maison [illegible] No 15, entre Canal et Conti [illegible] 2 chambres à coucher [illegible]
S'adresser à LAFITTE, DUFILHO & CO., 19, rue St-Louis. 10 oct—3t

A Louer,
Une maison "cottage" No 13 de la rue Derbigny, entre les rues Canal et Douane, ayant quatre chambres; cuisine, chambre à blanchissage, deux caves; une grande cour pavée et un jardin dans le fond. Le tout est en bon état. [illegible]
JOHN M. INNIES. No 168 de la rue Gravier. 10 oct—3

A VENDRE.
Une propriété située à 45 milles de la Nouvelle-Orléans, paroisse St-Jean-Baptiste, rive gauche du fleuve, bornée par les habitations Marcellin Perrilleux et Valcin Hermillion, [illegible] le tout en bon état, et parfaitement commode pour un gouvernement.
S'adresser à FIDEL & GLAUDOT, Encoignure Chartres et St-Louis, N. O. 8oct—1m

A Vendre,
Une MAISON COTTAGE, en briques et bois, dans le Quatrième District. [illegible] le quart d'un îlet. Pour les détails, s'adresser à A. Duchiron, Nos 28 et 30 de la rue Tchoupitoulas. 10 oct—3f

A LOUER.
Une maison à deux étages située rue des Remparts, No 15, entre St Pierre et Orléans. Livrable le 1er novembre. S'adresser rue Ste-Anne, No 291. 1 oct—1m

A louer, à prix réduit.
Le premier et second étage du GRAND MAGASIN No 81 rue de Chartres, dont la possession serait cédée sans retard. Installations à vendre. S'informer au magasin même. 29 sept—1m

A LOUER.
LA MAISON à trois étages située rue Bienville No 73, entre les rues Royale et Bourbon. On peut en prendre possession immédiatement.
—Aussi—
Une maison basse, à quatre chambres, avec cuisine, située rue Kerlerec, entre Claiborne et Derbigny, à proximité des chars de la rue Claiborne et de la rue de l'Esplanade.
S'adresser au bureau de renseignements, No 61, rue Bienville. 6oct—1—PP

A LOUER.
Une BOUTIQUE de forgeron et de charron ayant une bonne clientèle et tous les articles nécessaires—avec une MAISON attenante dans les faubourgs de la ville. On louera la propriété à bas prix à un bon locataire. S'adresser [illegible] No. 29 de la rue du Camp. 3 oct—6t

A Louer,
La belle et agréable maison No. 11 rue de l'Esplanade, anciennement résidence de la famille Sarpy. Possession immédiate. S'adresser [illegible] No 25, ou au No 7, rue St Louis. 1oct—6t

AVIS.
A louer ou à vendre, [illegible] une maison neuve, couverte en ardoises; elle est composée de 3 grandes chambres [illegible] une galerie et cabinet, cuisine détachée. [illegible] le tout très commode. 1er octobre—1m

A Louer, à bas prix,
UNE MAISON HAUTE, à 3 étages, très bien située pour un boarding house, rue Bourgogne, No 61, entre Douane et Bienville, contenant sept chambres et dépendances.
Aussi—Une petite maison haute [illegible] entre Tremé et Marais.
S'adresser à THOMAS A. [illegible] Bienville, entre Chartres et Levée. 1er oct

Magasin à Louer.
Le magasin en briques, à trois étages situé rue de la Douane, No 6, entre Chartres et Levée. On peut en prendre possession le 1er octobre prochain.
S'adresser à THOMAS A. S. KAS, 35, rue Bienville, entre Chartres et Levée. 1er oct

A LOUER.
La grande et belle maison No 1?3 rue Dauphine, entre Toulouse et St. Louis.
S'adresser à F. A. LULLING, 24 rue Union. ou à F. AVENDANO, 138 rue Commune. 28 sept—1m

A Louer,
La belle maison No 149 rue St-Louis, entre Remparts et Bourgogne (anciennement demeure de J. M. Caballero.)
S'adresser à C. MADUELL, encanteur, 155 rue de la Commune. 25 sept—1m

A louer
Tout le 1er étage au-dessus du magasin de T. MOREAU, encoignure Royale et Toulouse. Grand et beau logement. S'adresser au magasin. 3oct—1m